



Harcèlement, droit de retrait

Par **Fifbrindacier**, le **23/06/2024** à **17:27**

Bonjour, je suis aide-soignante de nuit en clinique.

D'une part, je suis victime de harcèlement par une collègue très médisante. Elle m'a accusée de fautes professionnelles devant la cadre, qui a fait un compte-rendu de ses accusations, mais rien d'autre.

Elle m'a accusée sans apporter la moindre preuve, ni rectification médical : que je me prenais pour une infirmière, que j'utilisais les toilettes des patients, que je souillais le sol des chambres, que je l'ai poussée contre un mur lors d'une réanimation, et qu'elle ne dormait plus à cause de moi.

Depuis, j'ai été arrêtée pour dépression et j'ai un traitement médicamenteux.

Peu de temps après avoir émis ces accusations, la personne en question a démissionné en disant que c'était à cause de moi. Elle a fini son préavis le 14 Juillet 2023, mais est revenue dès le premier septembre 2023.

Quand j'ai appris qu'elle revenait, j'ai téléphoné pour demander à ne surtout pas travailler avec elle.

Cela l'a valu un avertissement que la direction refuse d'effacer.

J'ai eu une entrevue avec l'inspecteur du travail au sujet de ce problème de harcèlement.

Il a envoyé un courrier à mon employeur dans lequel il leur demande ce qu'ils comptent faire, leur rappelle leurs obligations de sécurité, en précisant que ce n'était pas la première fois qu'il les leur rappelai.

D'autre part, il y a deux ans, le médecin du travail avait préconisé d'éviter le service de médecine à cause de problème d'arthrose du pouce.

A la fin de l'an dernier, j'ai été opérée. Une prothèse de pouce m'a été posée.

Il y a un mois, j'ai été reconnue travailleur handicapé sans limite de temps. Mon employeur est au courant de cela.

J'ai eu une entrevue avec l'inspecteur du travail au sujet de ce problème de harcèlement.

Il a envoyé un courrier à mon employeur dans lequel il leur demande ce qu'ils comptent faire, leur rappelle leurs obligations de sécurité, en précisant que ce n'était pas la première fois qu'il les leur rappelai

Au mois de Juillet, la direction me fait travailler plusieurs nuits, avec cette personne en service de Médecine.

Je le leur ai signalé, mais là directrice ne veut rien savoir et affirme que j'affabule.

Puis-je faire valoir mon droit de retrait et quelles actions puis-je mener (je pensais à un référé, mais je ne sais pas si ça entre dans son champ d'action).

Je vous remercie par avance pour avoir pris le temps de me répondre.

Sophie.

Par **Visiteur**, le **23/06/2024 à 21:00**

Bonsoir.

Personnellement, je pense que la voie à suivre n'est pas l'exercice du droit de retrait. Il permet à un salarié de se retirer d'une situation de travail s'il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé et le harcèlement moral ne constitue pas toujours un danger immédiat et visible.

La saisie du défenseur des droits non plus, car il faudrait que ce harcèlement soit lié à une discrimination (sexe, âge, orientation sexuelle, etc.)

Je crois plutôt qu'avec l'appui d'un syndicat ou d'un avocat, vous pourriez peut-être saisir le tribunal administratif ou le conseil des prud'hommes si vous êtes employé dans les conditions du droit privé.